

## Pièces justificatives à fournir lors d'une demande de dérogation

| Motif(s) de la demande de dérogation  | Pièces justificatives à fournir obligatoirement pour la prise en compte du motif (1)                                 |
|---|--|
| 1. Elève souffrant d'un handicap  | Notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDA)                            |
| 2. Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé | Justificatif établi par une autorité médicale (2)  |
| 3. Elève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux  | Dernier avis d'imposition ou notification d'octroi de la bourse d'un frère ou d'une sœur aîné(e)                     |
| 4. Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité              | Certificat de scolarité (4)  |
| 5. Elève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité      | Justificatif du domicile et plan des 2 trajets : domicile-établissement de secteur et domicile-établissement demandé |
| 6. Elève <b>devant</b> suivre un parcours scolaire particulier                                      | Justificatif du projet de formation (3)  |
| 7. Autre motif (à préciser)   | Joindre une courte lettre d'explication (facultatif)   |
| 8. Recrutement spécifique sur examen, test ou dossier   | Indiquer la formation demandée à côté ou en-dessous dans l'espace disponible (5)                                     |

## Informations complémentaires importantes

(1) Si la pièce justificative n'est pas fournie par les parents, la demande sera examinée dans le cadre du motif n°7 "autre".

(2) A transmettre sous pli fermé.

(3) Le choix d'une langue à faible diffusion dans un collège autre que celui du secteur n'est pas un parcours scolaire particulier.

(4) Le frère ou la sœur devra encore être scolarisé dans l'établissement demandé en 2019/2020

(5) Ce motif concerne les demandes suivantes:

- sections sportives à affectation spécifique
- sections internationales du collège de l'Esplanade et du collège Vauban à Strasbourg
- classes à horaires aménagés musique et danse du collège Pasteur à Strasbourg
- classe à horaires aménagés musique du collège Lezay-Marnésia à Strasbourg
- classe à horaire aménagé théâtre du collège Hans Arp à Strasbourg
- école européenne de Strasbourg
- internats scolaires publics des collèges de Barr, Heiligenstein et Schirmeck
- continuité en classe d'accueil de collège pour des enfants arrivés récemment en France
- Continuité du cursus bilingue dans le collège de secteur de l'école fréquentée, sauf cas particuliers